



art contemporain en bretagne

ÉVOLUTION DU RÉSEAU A.C.B

**Vers un nouvel organisme pour
les arts plastiques en région**

**Dans le cadre de la concertation régionale du
secteur des arts plastiques et visuels en
Bretagne
SODAVI 2019-2020**

Présentation - juin 2020

Enjeux et objectifs

- Répondre à un besoin identifié par tous : un organisme qui fasse ressources pour les arts plastiques sur le territoire régional (besoin formulé dans les ateliers Sodavi, les échanges avec les partenaires et identifiés au quotidien par l'équipe);
- Accompagner la structuration du secteur et la professionnalisation de ses acteurs;
- Mettre en relation l'ensemble des acteurs de l'écosystème;
- Définir à qui on s'adresse et comment.

→ VERS UN ORGANISME RÉGIONAL POUR LES ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

- OUVRIR LES PÉRIMÈTRES D'ADHÉSION ET LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU;
- DEVENIR L'INTERFACE RÉGIONALE ET LE CENTRE DE RESSOURCES POUR LE SECTEUR;
- STRUCTURER UN PROJET ASSOCIATIF INTÉGRANT DE NOUVELLES MISSIONS : ressources et accompagnement, emploi et formation, actions de coopération, observation du secteur
- FORMALISER ET INTÉGRER DES VALEURS ET PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES : parité, respects des droits (sociaux, culturels.), valeurs communes, développement durable...

ÉCOSYSTÈME

GARANTIR DES PRATIQUES ÉTHIQUES ET RESPONSABLES

ACCOMPAGNER LA PRÉSENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

- CONSEIL ET ORIENTATION : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF, SÉMINAIRES, JOURNÉES D'INFORMATION; RENCONTRES ETC.
- OUTILS NUMÉRIQUES : PLATEFORME, CARTOGRAPHIES, ANNUAIRES, VEILLE DOCUMENTAIRE ETC.
- PLAN RÉGIONAL DE FORMATION

organismes de formation



REPRÉSENTATION, VALORISATION ET MUTUALISATION

- RELATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES
- ANIMATION DE CONCERTATIONS TERRITORIALES ET THÉMATIQUES
- MOBILISATION DANS LES ESPACES PROFESSIONNELS RÉGIONAUX ET NATIONAUX
- FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

ACTIONS COLLECTIVES ET EXPÉRIMENTATIONS

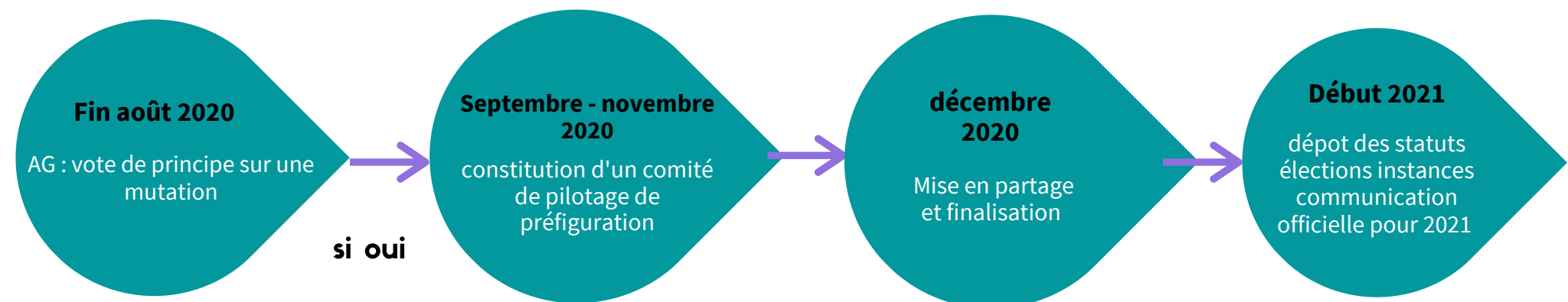
- OUTILS DE COMMUNICATION
- ÉVÉNEMENTS COMMUNS : ATELIERS PORTES OUVERTES, WEEK-END DE L'ART CONTEMPORAIN..
- RENCONTRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES
- ...

VEILLE ET OBSERVATION DU SECTEUR

- RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PUBLICATIONS

ORGANISME RÉGIONAL

MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER



- présentation d'un principe d'ouverture du réseau à des personnes physiques et de portage de missions nouvelles et réorientées.
- possibilité d'interventions pour exemples : pôle arts visuels Pays de Loire, Livre et Lecture en Bretagne, Musiques actuelles en Bretagne (pôle en préfiguration)

- Avec des représentants du CA, des structures d'a.c.b et des représentants par secteur d'activité, métier ou fonction (artistes, commissaires d'expo, critiques...)
- Travaille sur des scénarii de projet et gouvernance associative;
- Ecriture d' un projet à soumettre au vote à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire



Si besoin possibilité d'un accompagnement extérieur

- RÉDACTION DES STATUTS
- ÉCRITURE DU SCHÉMA DE GOUVERNANCE

- OUVERTURE DES ADHÉSIONS

Les priorités

1 - Se fédérer pour structurer et représenter politiquement le secteur et donc mobiliser un ensemble large d'acteurs qui le constitue tout en portant les spécificités territoriales (locales, départementales, régionales) tout autant que nationales;

2 - Coopérer et expérimenter : donner de la visibilité et du poids à des actions concrètes portées collectivement par des acteurs;

3 - Structurer un accompagnement autour de plusieurs typologies d'actions : rendez-vous individuels, collectifs, diagnostic, formation continue; webinaires etc.

4 - Apporter un cadre d'expertise : éclairer les acteurs du secteur, les structures et porteurs de projet tout en pouvant faire appel à des expertises extérieures;

5 - Porter des outils et des dispositifs structurants : site internet, plateforme ressources, bases de données, cartographies, études etc.

Points de vigilance

- Garantir l'horizontalité pour mettre en oeuvre un outil démocratique;
- Veiller à l'inscription et la représentation territoriale;
- Garantir une équité;
- Veiller à la transversalité;
- Bien définir à qui on s'adresse et comment;
- Avoir un corpus de valeurs partagées;
- Assurer la relation et l'articulation entre la nouvelle gouvernance élue et l'équipe salariée pour lui garantir un environnement de travail technique et administratif opérant mais aussi éthique, coopératif et dynamique.

1- QUELLES TYPOLOGIES DES ADHÉRENTS?

- Personnes morales : associations, collectivités ou entreprise oeuvrant dans le secteur des arts plastiques et visuels ;
 - Personnes physiques : travailleur·seuse·s indépendant·e·s du secteur (artistes, curateurs, critiques, restaurateurs·trices, régisseur·seuse·s...)
 - Salariés des équipes ?
 - Citoyen·ne·s : collectionneur ? professionnel de l'éducation nationale ?
- ▲ Partenaires institutionnel et financeurs ? quelle place et quel statut ?
- ▲ Doit- on être adhérent·e pour bénéficier des actions ?
ex : Les journées d'information professionnelles doivent-elles s'adresser qu'aux adhérents ?

2 - LES CRITÈRES

- larges et ouverts : répondre aux besoins et faire communauté ?
- Critère professionnel : numéro de siret, inscription Urssaff Limousin, dossier artistique pour témoigner de l'activité, rapport d'activité...
 - > Pas de critère artistique
 - Critère de motivation : à faire communauté et à être acteur de la co-construction des politiques publiques des arts plastiques

▲ se poser la question du zéro refus

3 - LES MODALITÉS D'ADHÉSION ET DE COTISATION

- Doivent être différenciés en fonction du statut
- Possibilité de laisser la possibilité entre 2 options
ex : Cotisation pour une structure, peut être calculée en fonction du nombre de salariées ou sur le budget ?
- Trouver des formes de répartition sans fragiliser l'équilibre financier du réseau :

3 – Procédure d'adhésion

- En amont : un rendez vous entre l'équipe et la structure ou l'indépendant-e pour échanger et présenter ce que requiert l'adhésion;
- 1 fiche à renseigner + 1 dossier à envoyer;
- Adhésion présentée au bureau mandaté par le CA : voterait davantage sur le collègue où sera représenté le nouveau membre.

4 - Documents cadre

- Statuts
- Barème de cotisations
- Règlement intérieur
- + Charte ou document cadre présentant le corpus de valeurs communes ?

▲ Comment garantir une éthique ? Un respect des droits et des valeurs communes?

DÉFINIR LES PRINCIPES D'UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE ET REPRÉSENTATIVE D'UN SECTEUR

→ **Doit devenir un outil démocratique représentatif avec des interlocuteurs de qualité : repérer des personnes et leur demander de candidater mais veiller à ce qu'elles soient représentatives**

- Création d'un groupe de travail ou comité de pilotage représentatif pour la préfiguration et la rédaction du projet avec des représentants des structures et des indépendants.

▲ Garantir ainsi la légitimité du projet : éviter de donner l'impression d'une verticalité et d'une décision descendante des structures .

- Définir les niveaux de responsabilités : qui désigne ? comment ? la 1ere fois ?
- Définir les périmètres qui portent à confusion :
 - ex - artiste amateur / artiste professionnel
 - Ou art contemporain / art moderne etc. : éviter "les écoles" et plutôt parler d'arts plastiques

GARANTIR UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE : L'ORGANISATION EN COLLÈGES

- **Définir leurs typologies**

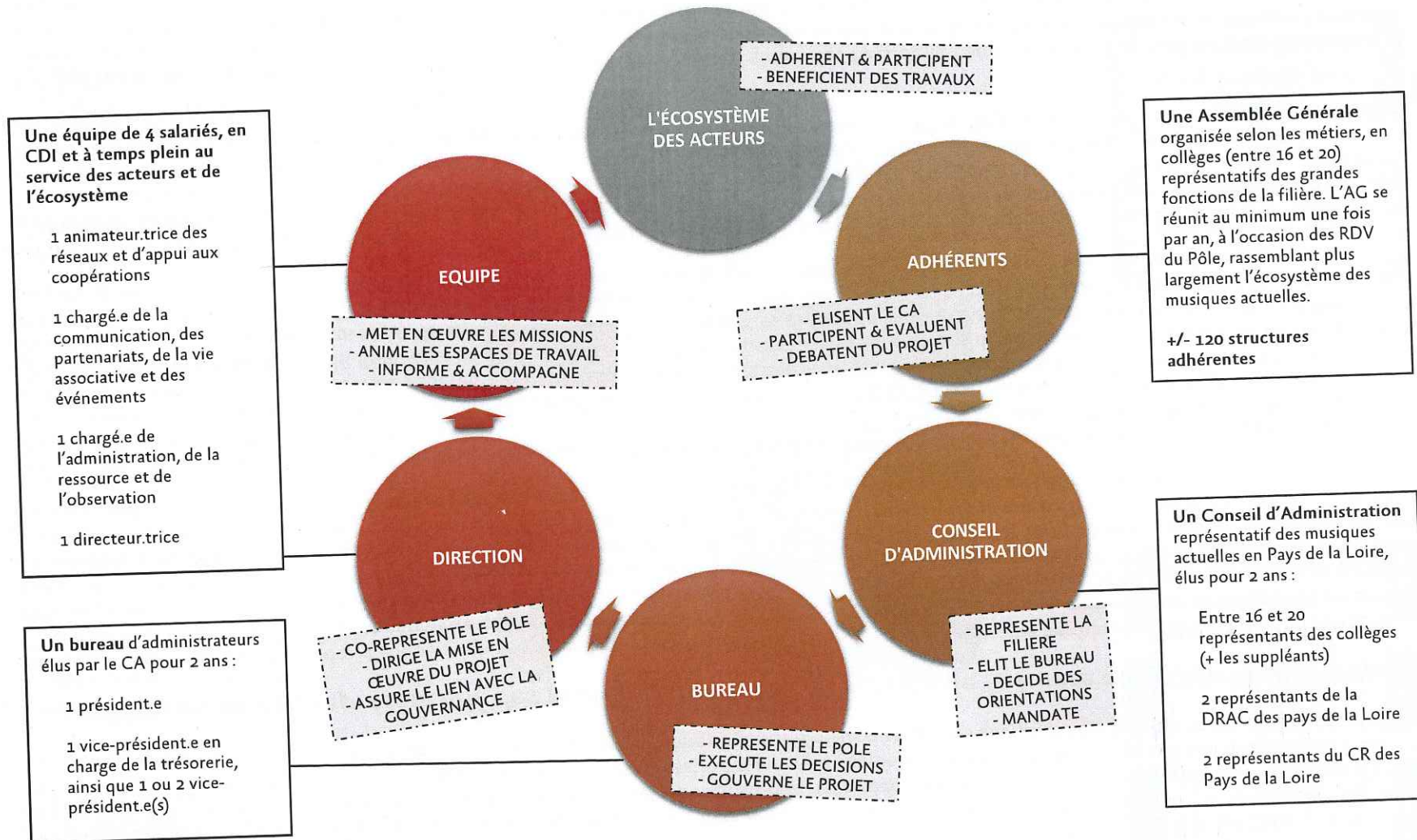
exemple : par activité / par corps de métier / par territoire / autre forme ?

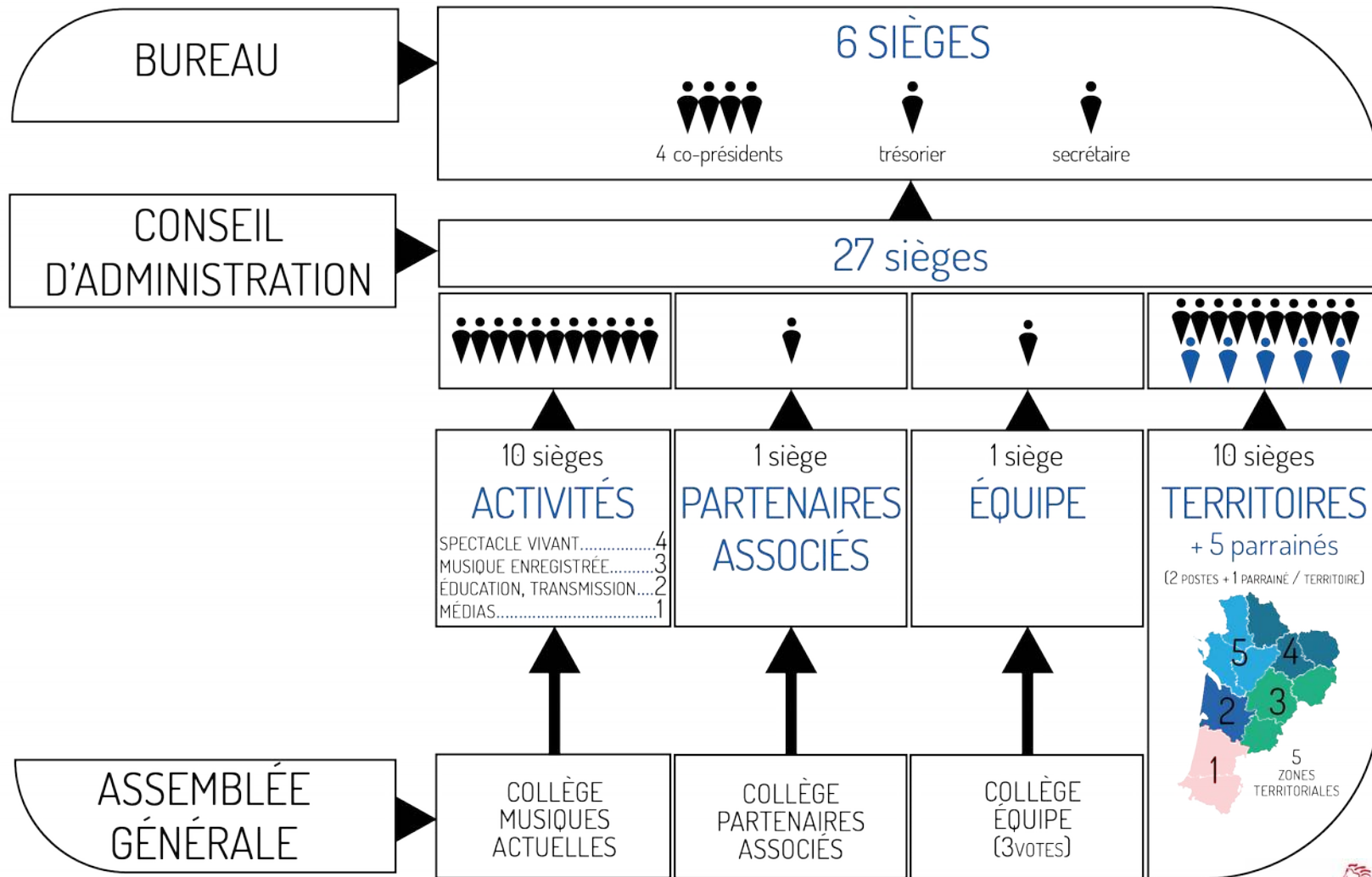
Quid d'une représentation de l'équipe et des partenaires financeurs : leur donner une place et une voix dans l'instance de décision ?

- **Définir leurs rôles et leurs périmètres :**
instance de travail et d'expertise qui fait remonter les problématiques que les acteurs du secteur souhaitent travailler
- **Organiser les représentations :** qui, combien et comment ?
- **Définir les modalités de fonctionnement :** organisation et gestion, rythme, quelles modalités de remontées, quelle autonomie organisationnelle ?

PAGES SUIVANTES : exemples de schéma de gouvernance et d'organisation

Schéma de fonctionnement du Pôle (2019)





Pôle arts visuels des Pays de la Loire

Les Collèges

Le Pôle arts visuels est formé de 12 collèges - afin de représenter au mieux la diversité des activités principales de cette filière - ayant chacun un représentant titulaire et un suppléant (à l'exception du collège Création avec deux titulaires et deux suppléants) Les collèges sont des espaces de concertation et d'échanges permettant d'identifier les grandes problématiques communes à notre secteur et les chantiers prioritaires à mener dans le cadre du programme d'actions du Pôle. Chaque collège mène des travaux qui concernent son champ de compétence ou anime des groupes de travail sur des sujets transversaux.

Liste des 12 collèges

Création

ACTEUR CONCERNÉ
Artistes

Production

ACTEURS CONCERNÉS
Artistes
Régisseurs
Assistants d'artistes
Agents d'artistes
Chargés de production

STRUCTURES CONCERNÉES

Ateliers collectifs d'artistes
Résidences d'artistes
Centres d'art contemporain

Diffusion

ACTEURS CONCERNÉS
Commissaires d'exposition
Directeurs artistiques
Responsables de communication

STRUCTURES CONCERNÉES

Lieux d'exposition
Plateforme numérique (scène) régionale

Collection

ACTEURS CONCERNÉS
Conservateurs
Restauteurs
Directeurs artistiques
Responsables de service
Chargés de collections

STRUCTURES CONCERNÉES

Musées
FRAC
Artothèques

Edition

ACTEURS CONCERNÉS
Éditeurs
Critiques d'art
Chargés de diffusion
Secrétaires d'édition
Documentalistes

EAC

ACTEURS CONCERNÉS
Artistes intervenants
Intervenants
Médiateurs
Critiques d'artAuteurs

STRUCTURES CONCERNÉES

Écoles municipales d'art
Associations d'éducation artistique
Ateliers d'artistes

Et

Formation

Art public

Administration et juridique

Marché de l'art

Accompagnement

Recherche

LES MODALITÉS D'ADHÉSION ET BARÈMES DE COTISATIONS AU PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE

L'association s'adresse aux artistes et collectifs d'artistes, critiques d'art, commissaires d'exposition, conférenciers, médiateurs, historiens de l'art, chercheurs, régisseurs, enseignants, intervenants en arts plastiques, galeries associatives, galeries d'art privée, collectionneurs, mécènes, musées, centres d'art, écoles d'art, associations d'art contemporain, manifestations, artothèques, éditeurs d'art et tout autre professionnel œuvrant dans le champ des arts visuels.

Les demandes d'adhésion sont examinées tous les mois et validées par le Bureau du Pôle arts visuels.

+ d'informations sur le fonctionnement du Pôle arts visuels des Pays de la Loire en [cliquant ici](#)